

Décision

Générale

colonial

Décision n° 45-315-1923 Commission.

n° 45-315-1923

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 février 1923

Numéro JO
n° 315 du 28/02/1923

Date du numéro
28 février 1923

TEXTE INTÉGRAL

sont désignés pour faire partie de la commission de récolement des inventaires du matériel du service local : MM. Bassières, commis principal du secrétariat général, Lippmann, commis des services civils, receveur des domaines p. i.; Guezennee, adjudant d'infanterie coloniale, charge de la gestion du magasin du service local.